

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 9 juillet 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de membres { présents : 17 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 juillet 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2026-21

OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme A du FACÉ 2024 (1^{ère} tranche, programme ER 2025)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le NEUF du mois de JUILLET, jeudi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jérôme GARDELLE, Président, suite à une convocation du 19 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme GARDELLE, Président, M. Denis ROUYER, Mme Manon JEPHOS, MM. Clément PIOCHAUD, Patrick ORGERON, Lionel PACAUD et Jean-Pascal CARTRON, Vice-présidents, M. Xavier COLLIGNON, Mmes Elisa RATISKOL et Vanessa PARENT, M. Jean-Paul GOUSSARD, Mmes Dominique BERNAZEAU et Martine DURVAUX, MM. Jean-Jack AUBOYER, Sylvain LESPINASSE, Alain KINDER et Xavier LANNELONGUE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Thierry LESAUVAGE et Jean-Marie PETIT, Mme Marcelle LYONNET.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Céline KLINUSKI (démissionnaire).

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, pour le sous-programme A du FACÉ 2024 (AP / renforcement) dans le programme d'électrification ER 2024, le Comité, réuni le 8 avril 2024, a voté un montant de travaux de 3 262 250 euros (HT).

Le 22 novembre 2024, le Comité a décidé que, pour faciliter la consommation des subventions du FACÉ pour les dotations des programmes 2020 et ultérieurs, les fonds du FACÉ soient engageables par le SDEER sans distinction des programmes de travaux du SDEER, mais dans la simple limite des volumes programmés par le Comité syndical pour les

opérations subventionnées par le FACÉ, annuellement. Le 4 avril 2025, le Comité a porté à 8 103 000 euros (HT) le volume de travaux engageables dans le programme ER 2025 et bénéficiant de la subvention du FACÉ – montant ramené à 6 552 000 euros (HT) le 24 novembre 2025.

M. le Président propose au Bureau d'inscrire une première tranche de 48 opérations dans le programme ER 2025 pour le bénéfice des fonds du sous-programme A du FACÉ 2024, pour un total de 2 083 200 euros (HT), comme suit :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER016-1009	Archiac	Rue de l'Aumônerie	5 400
ER018-1013	Ardillières	Poste "le Bouchenet"	9 400
ER020-1007	Arthenac	Chez Taule	8 900
ER033-1002	La Barde	Le Rondeau	18 600
ER038-1011	Bédenac	Les Durands	85 600
ER039-1004	Belluire	Bourg (avenue de Saintes...)	92 800
ER045-1008	Beurlay	Route de l'Epinard	28 500
ER054-1005	Boresse-et-Martron	L'Agrière	5 900
ER063-1013	Breuil-la-Réorte	Chemin du Renclos	12 200
ER085-1005	Champdolent	Chaudroy	14 700
ER104-1006	Chevanceaux	Fontauzier (RD910)	164 500
ER118-1002	Corignac	Route de Donnezac	50 600
ER118-1003	Corignac	Chemin de la Chapelle	38 700
ER130-1006	Coux	Avenue de la République	11 500
ER131-1027	Cozes	Rue de l'Eglise / rue Traversière	7 900
ER136-1007	Croix-Chapeau	Avenue de la Libération	166 000
ER143-1005	Le Douhet	Poste "la Vieille Verrerie"	8 200
ER172-1008	Gémozac	Rue du 19 mars 1962 (les Chelleries)	141 600
ER175-1008	Germignac	Bourg (route Aunis et Saintonge)	38 000
ER185-1017	Le Gua	La Casse d'Essert (Souhe)	15 700
ER205-1006	Loire-les-Marais	Rue du Colombier	63 000
ER208-1005	Longèves	Rue du Moulin / rue des Ouches	24 900
ER216-1011	Lussant	Chemin des Fougères / Grand Rue	21 600
ER217-1006	Macqueville	Rue de Malemont	86 400
ER217-1007	Macqueville	Rue de la Pompe	50 100
ER224-1007	Matha	Rue de la Source	55 500
ER225-1041	Les Mathes	Postes "Hameau des Talaris" et "Tournegand"	21 100
ER226-1015	Mazeraud	Route de la Barauderie	4 000
ER241-1029	Montguyon	Route de Couteleau	25 400
ER241-1030	Montguyon	Rue de la Pierrière (le Grand Maine)	63 100
ER255-1003	Nancras	Chemin des Pierrières	76 300
ER277-1009	Essouvert	La Benâte (rue de l'Eglise...)	137 300
ER285-1008	Port-d'Envaux	Rue des Coumaillauds	59 000

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER295-1008	Réaux-sur-Trèfle	Bourg / le Perdinat	20 800
ER303-1009	La Ronde	Rue du Vieux Maille	17 500
ER317-1016	St-Ciers-du-Taillon	Rue de la Rente	46 000
ER318-1012	St-Clément-des-Baleines	Route du Grand Fossé	5 700
ER326-1004	St-Eugène	Peu Brung	24 100
ER330-1010	Ste-Gemme	La Durandière	31 700
ER331-1008	St-Genis-de-Saintonge	Avenue Alcide de Beauvais	90 800
ER339-1032	St-Germain-de-Lusignan	Chez Saboureau	34 000
ER340-1019	St-Pierre-la-Noue	Rue des Primevères... (St-Germain-de-Marencennes)	67 100
ER376-1011	St-Ouen-d'Aunis	Rue du Fief 14 / rue des Ilots	19 800
ER386-1002	St-Pierre-du-Palais	Route de Guîtres	37 200
ER398-1003	St-Seurin-de-Palenne	Rue des Jardins Fleuris	12 800
ER403-1010	St-Simon-de-Bordes	Route d'Allas	10 900
ER418-1005	Salignac-sur-Charente	Rue de la Mairie (poste "Mairie")	10 600
ER447-1013	Le Thou	Rue du Puits Fleuri	41 800
Total			2 083 200



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
Jérôme GARDELLE*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*